

## Veille « Appels à Projets et Appels à candidatures » - 2018

### Répit et soutien pour les aidants de personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative

Appel à candidature pour le développement d'une offre de répit et de soutien de type "relayage", destinée aux aidants de personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative (Alzheimer, parkinson...), aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap – [Cahier des charges](#) - Date : 31/03

### Comité de protection des personnes EST II (Besançon)

Appel à candidatures afin de remplacer certains membres du Comité de Protection des Personnes (CPP) EST II (Besançon) - [Cahier des charges](#) - Date limite : 31/03



### Comité de protection des personnes EST I (Dijon)

Appel à candidatures afin de remplacer certains membres du Comité de Protection des Personnes (CPP) EST I (Dijon) - [Cahier des charges](#) - Date limite : 31/03

### Usagers et parcours de santé

L'ARS et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie organisent un appel à projets à hauteur de 100 000 euros, adressé aux associations d'usagers, aux organismes, structures et bureaux d'études impliqués dans le domaine de la santé ainsi qu'à toute personne morale de la région – Date limite : 18/05  
[Cahier des charges, dossier et annexe](#)

### Département du Doubs

Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie du Doubs  
[Dossier de candidature](#) – Date limite : 12/03

### Département du Territoire de Belfort

Conférences des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie du Territoire de Belfort  
[Dossier de candidature](#) - - Date limite : 27/04

### Département de Saône et Loire

Conférences des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie de Saône et Loire  
Trois axes ont été identifiés : la prévention et la lutte contre l'isolement social, le soutien aux proches aidants et la Silver économie – [Dossier de candidature](#) - Date limite : 31/03

### « Faire ensemble avec nos différences ».

En collaboration avec le Réseau National des Maisons des Associations, la Maison des Associations de Dijon est la structure référente sur la région Bourgogne Franche Comté, pour accompagner les associations qui souhaiteraient répondre à cet appel à projet, et les aider à finaliser et compléter le dossier de candidature.

**Pour être éligible, un projet doit impérativement être co-construit et piloté par au moins 3 associations et doit permettre le partage des « différences » dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes.**

Date butoir : 30/05

Règlement complet de l'appel à projet et des informations supplémentaires en cliquant sur le lien suivant : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>



## 2018 FDVA Appel à projets BFC - Appel à projets national 2018 pour la formation des bénévoles

Sous l'impulsion du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) a pour objet de contribuer au développement des associations. Plus précisément, d'attribuer des subventions au profit de la formation des bénévoles élus ou responsables d'activités. Ces formations doivent être tournées vers des projets associatifs ou liées aux activités ou au fonctionnement des associations.

L'appel à projets national est publié depuis le 10 janvier 2018. Les dossiers de demande de subvention peuvent être adressés du 15 janvier au 28 février 2018 inclus :

- soit sur le nouveau Compte association
- soit par courrier postal.

[Appel à projet national 2018](#)

### Appel à projets sur le thème handicap et précarité

La Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap (Firah) s'est associée avec la Fondation Maaf assurances et la Croix-Rouge française pour lancer un appel à projets de recherche sur la thématique Handicap et précarité.

**Date limite : 23/03** - [Dossiers](#) - <http://www.firah.org/handicap-et-grande-precarite>

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

**FIRAH**  
Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap  
International Foundation of Applied Disability Research

**CCAH**  
ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

Les progrès de la médecine, l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et la meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées ont favorisé leur avancée en âge.

La littérature sur le vieillissement des personnes handicapées, décrit un vieillissement précoce avec une baisse des capacités fonctionnelles. C'est aussi une période où les parents et aidants familiaux sont plus souvent confrontés, eux-mêmes, à des problèmes d'autonomie.

L'avancée en âge des personnes handicapées soulève de nouvelles problématiques, non seulement en termes de possibilités d'accueil dans différentes formes d'habitat ou de soutien à la vie à domicile, mais aussi en termes de modes d'accompagnement. Cette situation implique la recherche de nouvelles solutions pour répondre aux besoins et attentes de ces personnes et de leurs aidants. C'est dans ce contexte, que la FIRAH, le CCAH et Klésia ont décidé d'ouvrir, en partenariat, un appel à projets de recherche appliquée sur le thème : **le vieillissement des personnes handicapées**.

- [La présentation de l'appel à projets](#) contenant toutes les informations concernant les critères de sélection ainsi que les démarches permettant de postuler.
- Le [formulaire de lettre d'intention](#) devant être utilisé pour postuler

Clôture de la réception des lettres d'intention : **23 mars 2018 à minuit**

Clôture de la réception des dossiers complets : **28 septembre 2018 à minuit**

### Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées – Axe 1 : Accès de tous à tout

Date limite de réception des dossiers : 2/05 et 3/10

[Appel à projet, Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées 2018.pdf](#)

Attention en 2018, les candidatures se font en ligne sur l'espace « porteur de projet » du site de la [Fondation de France](#)

#### Appels à projets "Personnes âgées"

- [Vivre ses choix, prendre des risques jusqu'à la fin de sa vie](#) qui vise à soutenir des actions favorisant le respect des libertés et le droit à la décision des personnes quel que soit leur état de santé, y compris en fin de vie. Professionnels, familles et bénévoles ont en effet besoin d'être soutenus pour aider, soigner et accompagner les personnes âgées sans les infantiliser ni les surprotéger. Ainsi, les pratiques sécuritaires excessives pourront être évitées.

- [Vieillira acteur et citoyen de son territoire](#) qui vise à soutenir des initiatives qui améliorent la participation des personnes âgées à la vie locale et citoyenne, les associent aux projets qui les concernent et luttent contre la solitude et l'isolement subis. Il s'agit de promouvoir des réponses nouvelles et mieux adaptées aux attentes des personnes âgées et aux besoins des territoires.

Site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Dates limites de réception des dossiers : Deuxième session : **04 septembre 2018 minuit**

#### Emploi et activité : des solutions innovantes et solidaires pour une société numérique intégrante

Soutenir des projets intégrateurs qui créent de la solidarité pour l'accès au travail

Dates limites de réception des dossiers :

Deuxième session : 31 mai 2018

[En savoir plus](#)

**Fondation  
de  
France**



### **Lancement de l'appel à projets 2018 auprès des associations de patients et d'usagers du système de santé**

Pour la septième année consécutive, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) lance un appel à projets s'adressant aux associations de patients et autres usagers du système de santé. Cet appel à projets annuel vise à stimuler des initiatives associatives axées sur le bon usage et la réduction des risques liés aux produits de santé.

Les associations pourront choisir librement la thématique de leur choix, sous réserve que les projets proposés s'inscrivent dans le champ d'intervention de l'ANSM. En effet, des projets axés sur la prise en charge globale des patients au-delà des questions de sécurité des médicaments et des produits de santé, les programmes d'éducation thérapeutique, ou encore la stratégie thérapeutique et de décision de prescription ne rentrent pas dans ce cadre.

L'ensemble des documents sur l'appel à projets 2018, et notamment les modalités de réponse, sont disponibles sur le site de l'ANSM [www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr), dans la rubrique « appel à projets » / « Appel à projets associations ».

**Calendrier** : Les projets devront être réalisés dans un délai maximum de 18 mois après l'attribution de la subvention.

**Date de clôture** : Le dossier doit être envoyé par courrier électronique et par courrier postal **au plus tard le 6 avril 2018 à minuit** (le cachet de La Poste faisant foi)

*MAJ 12.03.18*